

ARRETE N° 2021 -

3 2 2 6

NOMENCLATURE : 04-01

**ARRETE DE LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE
DE REDACTEUR AU TITRE DE LA PROMOTION
INTERNE**

Sylvain ROBERT,
Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de
LENS-LIEVIN,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée
portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée
portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale et notamment
l'article 39 relatif à la promotion interne,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de
transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010
portant dispositions statutaires communes à
divers cadres d'emplois de fonctionnaires de
la catégorie B de la fonction publique
territoriale et notamment l'article 9,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012
portant statut particulier du cadre d'emplois
des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif
aux conditions générales de recrutement et
d'avancement de grade et portant
dispositions statutaires diverses applicables
aux fonctionnaires de la fonction publique
territoriale,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre
2019 relatif aux lignes directrices de gestion et
à l'attribution des commissions
administratives paritaires,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16
décembre 2020 relative aux lignes directrices
de gestion à compter du 1^{er} janvier 2021 et son
annexe, .../...

Vu l'avis du Comité Technique

Considérant les quotas de promotion interne
au 1^{er} janvier 2022,

Vu l'avis de la Commission interne en date du
24 novembre 2021,

Vu les décisions de nomination dans le cadre
d'emplois permettant d'ouvrir 1 emploi à la
promotion interne,

ARRETE

ARTICLE 1° - Les fonctionnaires suivants sont inscrits par ordre alphabétique sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au grade de rédacteur territorial :

GENRE	NOM	PRENOM	GRADE ACTUEL
-------	-----	--------	--------------

Madame	VARLET	FREDERIQUE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE
--------	--------	------------	--

ARTICLE 2° - La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais (CdG62), afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3° - L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. Elle peut être renouvelée dans les conditions prévues à l'article 44 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 par renvoi formulé à l'article 24 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

ARTICLE 4° - Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 5° - Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint Hilaire, dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6° - Le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville, le

22 DEC. 2021

LE MAIRE

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué



(Signature in blue ink)
Pierre MAZURE



Résumé de l'acte

062-216204982-20211222-AR2021-3226-AI

Numéro de l'acte : AR2021-3226
Date de décision : mercredi 22 décembre 2021
Nature de l'acte : AI
Objet : Arrêté de liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur au titre de la promotion interne (Mme Frédérique VARLET)
Classification : 4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Rédacteur : Isabelle DEHE
AR reçu le : 05/01/2022
Numéro AR : 062-216204982-20211222-AR2021-3226-AI
Document principal : 99_AI-AR2021-3226 du 22122021 VARLET Frédérique Liste d'aptitude.pdf

Historique :

05/01/22 08:44	En cours de création	
05/01/22 08:45	En préparation	Isabelle DEHE
05/01/22 08:46	Reçu	Isabelle DEHE
05/01/22 08:46	En cours de transmission	
05/01/22 08:47	Transmis en Préfecture	
05/01/22 08:50	Accusé de réception reçu	